République Française - Département de l’Ain - Arrondissement de Belley - Canton de Belley

**COMMUNE D’ARBOYS EN BUGEY**

Tél : 04 79 81 34 92 –

mairie@arboysenbugey.com

 **~~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2020**

 Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2020.

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, VUILLEROD René.

Excusés : JACOB René Christian pouvoir à JACQUET Yves, SPELLANI Clément pouvoir à BRODSKIS Anne.

Mme PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 février 2020.**

**Le compte rendu est adopté à l’unanimité des présents.**

**Délibérations :**

** OBJET :** Modification tarifs emplacements cimetières

**Monsieur le Maire informe,**

 Que suite au rassemblement des communes de SAINT-BOIS et d’ARBIGNIEU pour créer la commune nouvelle d’ARBOYS EN BUGEY, il y a lieu de procéder à l’harmonisation des tarifs de nos concessions funéraires

**Monsieur le Maire propose,**

De fixer les nouveaux tarifs applicables au 1er avril 2020 comme suit :

**Concession 15 ans Concession 30 ans**

. Concession simple (2 m2, 1mX 2m) = 150 € .Concession simple = 300 €

. Concession double (4m2, 2mX 2m) = 300 € .Concession double = 600 €

 **Concession pour incinération** :

. **Concession cavurne**

Le Cavurne est une sépulture cinéraire, cela signifie qu’il est destiné aux cendres du défunt. Il s’agit d’un caveau « individuel » construit en plein terre d’une dimension de 0,80 X 0,80m (*modèle définie par la commune*). On peut y placer une ou plusieurs urnes funéraires.

. Concession cavurne 15 ans = 100 €

. Concession cavurne 30 ans = 200 €

**Concession pour columbarium :**

Désigne une case destinée au défunt, donnant ainsi à la famille droit de jouissance et d’usage sur cet espace.

. Concession columbarium 30 ans = 600 €

**Jardin du souvenir :**

Désigne un emplacement réservé au dépôt des cendres du défunt gratuitement, le nom, prénom, l’année de naissance et du décès seront gravés sur une stèle ou une plaque de marbre, la commune indiquera le style et la taille de l’écriture et sera à la charge de la famille du défunt.

**Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer**,

**Après en avoir délibéré le conseil Municipal, à l’unanimité :**

D’entériner la proposition de Monsieur le Maire à l’unanimité

** OBJET : BUDGET**

**Présentation et vote des comptes administratifs 2019 et des comptes de gestion de la Trésorerie sur l’exercice 2019 :**

Le 1er adjoint délégué aux finances présente :

Les comptes administratifs et les comptes de gestion font apparaître pour ARBOYS EN BUGEY :

\* Pour le compte de l’eau et de l’assainissement, un résultat de clôture positif de 69.008,55 €.

\* Pour le compte principal, un résultat de clôture négatif de – 241.991,75 €.

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion présentés par M. le Trésorier.

Chaque compte administratif de la commune et chaque compte de gestion de la Trésorerie est adopté à l’unanimité (hormis M. le Maire, qui s’est retiré).

 Votes : Présents : 13 – Exprimés : 15 – Pour : 15 – Abstention : 0 – Contre : 0.

**Budget principal 2020 d’ARBOYS EN BUGEY :**

\* Après un rappel du Compte Administratif BP 2019 d’ARBOYS EN BUGEY faisant apparaître :

- un excédent 2019 en section d’investissement de 134.947,99 €

- un excédent 2019 cumulé en section de fonctionnement de 39.759 ,82€

 Votes : Présents : 14 – Exprimés : 16 – Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0.

**Proposition d’affectation des résultats :**

Report en section de fonctionnement 39.752,82 €

Affectation réserve section d’investissement 0 €

Report en section recettes d’investissement 134.947,99 €

 Votes : Présents : 14 – Exprimés : 16 – Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0.

**Budget de l’eau et de l’assainissement 2019 :**

\* Après un rappel du Compte Administratif Eau et Assainissement 2019 fait apparaître :

- un excédent cumulé en section d’investissement de 12.825,07 €

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 130.332,82 €

 Votes : Présents : 14 – Exprimés : 16 – Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0.

**Proposition d’affectation des résultats :**

Report en section d’exploitation 90.332,82 €

Affectation réserve section d’investissement 40.000 €

Report en section d’investissement 12.825,07€

 Votes : Présents : 14 – Exprimés : 16 – Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0.

**Taxes locales 2020 :**

Le Maire rappelle que cette délibération a fait l’objet d’un objectif final d’harmonisation des taxes après le lissage des 12 ans prévu à la mise en place de la commune nouvelle, les trésoriers feront automatiquement varier annuellement les taxes pour obtenir les taux finaux.

- Taxe d’habitation : Réforme - 9,19 % (Pour mémoire voté en 2019)

- Taxe foncière sur bâti : 9,78 %

- Taxe foncière sur non bâti : 32,73 %

 Votes : Présents : 14 – Exprimés : 16 – Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0.

Vote des subventions 2020 :

Le maire propose de reconduire en 2020 la somme totale des subventions de 2019 soit 3500€ à répartir aux différentes associations, et donne lecture des associations en ayant bénéficier en 2019 :

• Docteur Clown 100 €

• Banque alimentaire 100 €

• ADAPEI de l’Ain 100 €

• Fédération Nationale Cardiologie 100 €

• Prévention Routière 100 €

• Arc en Ciel (Seyssel) 150 €

• Centre Léon Bérard 100 €

• Chambre des Métiers de l’Ain 150 €

• Les Restaurants du Cœur 300 €

• Sou des Ecoles d’Arboys en Bugey 1200 €

• Ligue Française contre le Cancer 150 €

• Pupilles de l’Enseignement Public 100 €

• LADAPT – Domaine de Peyrieu 100 €

• Association des Paralysés de France 100 €

• Croix Rouge Belley-Lhuis 100 €

• Sclérose en Plaques Massif Jurassien 100 €

• Association Française contre les Myopathies 100 €

• ADMR 50 €

• Sapeurs POMPIERS de BELLEY 150 €

 Votes : Présents : 14 – Exprimés : 16 – Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0.

**Expressions diverses :**

 *Intervention de M. PONCET Emile : Il rappelle que pendant tous les nombreux mandats, il a beaucoup participé à de nombreuses actions pour les forêts communales et pour les ruisseaux de la commune, plus particulièrement le FURANS, il a été initiateur de nombreuses actions pour la sauvegarde de ce beau ruisseau servant de frontière communale. M. PONCET a également aimé travailler avec la Communauté de Communes dans la cadre de l'environnement et la biodiversité. Il regrette qu'à une époque que certains élus du territoire, qui avaient un poids dans ma décision, n'ont pas créé un Parc Naturel Régional du Bugey pour la sauvegarde de notre bel environnement ainsi que de sa promotion. Il dit avoir fait le choix de ne pas se représenter car à son âge on peut en 1 an prendre 10 ans d'où cette décision.*

 *Le Maire rappelle lui avoir confié ces missions au cours de ce mandat, il le remercie pour sa participation à de nombreuses réunions, oû la commune a été bien représentée et défendu.*

*René VUILLEROD expose avoir depuis longtemps décidé et fait savoir qu'il ne se représentera pas pour plusieurs raisons : Il termine son cinquième mandat dont 25 ans de Maire et il faut savoir passer la main. Le transfert de très nombreuses compétences à l'intercommunalité ces dernières années font que les décisions d'avenir se prennent à la CCBS.*

*A fait le choix de soutenir et d'accompagner une liste sur Belley et apporter modestement son expérience et ses connaissances à des jeunes avec une vision d'avenir.*

*Il remercie tous les conseils municipaux de Saint-Bois de l'avoir accompagné et soutenu dans les décisions et réalisations de la commune.*

*Il fait part des moments difficiles qu'il a pu vivre durant ces mandats , de lourdes responsabilités mais fort heureusement des bons moments nécessaires au mandat d'élu.*

*Et puis il expose cette belle aventure initiée fin 2014 avec son collègue Maire d'Arbignieu et tous les collègues élus d'Arbignieu et de Saint-Bois pour le lourd travail de regroupement de nos communes en commune nouvelle. Cela a permis de remotiver les élus et de redonner une nouvelle impulsion tout en continuant à servir de manière identique tous les administrés de nos communes déléguées en respectant les engagements pris par chacune en 2014 . Il remercie donc Charles Berger et tous les élus.*

*Une nouvelle page va s'écrire. Une liste est candidate. Il souhaite aux futurs élus le meilleur et de continuer une gestion rigoureuse avec les moyens qui ne cessent au fil des années de se réduire****. Merci à vous tous.***

 *Le Maire remercie tous les conseillers de ce mandat pour lui avoir fait confiance, plus particulièrement pour la création de la commune nouvelle, qui est aujourd’hui incontournable dans le contexte actuel et bénéficie d’un poids plus important dans les EPECI supérieures,  « j’ai souhaité passer la main depuis le mois de juin 2019 pour avoir un peu de disponibilité pour ma famille et pouvoir profiter de mes passions » il souhaite bonne réussite pour les candidats qui se présenteront aux suffrages des habitants dimanche prochain, et restera à la disposition des nouveaux élus en cas de difficulté.*

****